

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 mars 2020**

L'an deux mil vingt et le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Anne DALESSIO, Jérôme LOOSDREGT, Delphine DUMINI, Thierry GALIFOT, Nicole JOULIA, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Jean-Louis DELBES à M. Karim DALIBEY
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Pierre BARUZZI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Florence FAIS à Claudine FRANCILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre BARUZZI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 28 février 2020	Vendredi 28 février 2020	Mardi 10 mars 2020

7– Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2020
--

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition d'attribution de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2019	2020	Observations
APP des 2 Rives	1 305 €	1 305 €	1 transport (1 000€ max)
Archers de la Tour	610 €	610 €	
Association de Chasse	565 €	565 €	
ASG (Foot)	4155 €	4155 €	1 transport (2 000€ max)
Le Chevalet	580 €	580 €	
Le Cheylas-Basket	2 570 €	570 €	
Cheyl'as du volant	610 €	610 €	Formation sur facture (150€ max)
Alliance Grésivaudan Judo	610 €	610 €	
Le Chemin à l'envers	130 €	130 €	
Club Iris	785 €	785 €	
Club OMF Evasion	455 €	455 €	
Cie Thalie et Calliope	870 €	870 €	Sous réserve d'activité
Comité Personnel Communal	20 500 €	20 500 €	
Danse	815 €	815 €	
Ensemble Vocal	330 €	330 €	
Esthétique et Barbotine	580 €	580 €	
Et si on sortait	2 000 €	2 000 €	
Graine d'Humour	870 €	870 €	

Gym Volontaire	610 €	610 €	
Karaté	610 €	610 €	
Peinture sur soie	580 €	580 €	
Petit Théâtre de Noël	2 040€	200 €	Frais de fonctionnement
Ski Club	5 000 €	5 000 €	Prise en charge prévisionnelle transport (7 810,00€)
Tennis	610 €	610 €	
UMAC	440 €	440 €	
Usine à Scrap	580 €	580 €	
Usine à Scrap (subvention exceptionnelle/salon des créateurs)	/	150 €	
Arcade	11 300 €	11 300 €	
Assoc des Anciens Maires et Adjointes Isère	165 €	165 €	
Avenir	165 €	165 €	
Compagnie Stéphane (Amicale Anciens)	165 €	165 €	
ANAMG/Anciens Maquis Grésivaudan	165 €	165 €	
ANACR (anciens combattants et résistants)	205 €	205 €	Abonnement revue 150€
Croix de Guerre	165 €	165 €	
FRAPNA	165 €	165 €	
Ligue pour la protection des oiseaux	165 €	165 €	
Grésivaudan Blues Festival	1 500 €	1 500 €	
Ecole de Musique des 2 Rives	5 400 €	5 400 €	Subvention sur justificatifs
Ecole de Cordes du Grésivaudan	2 500 €	2 500 €	Subvention sur justificatifs
Harmonie Enfants Bayard	410 €	410 €	
Oxygène Radio	160 €	160 €	
Radio Grésivaudan	160 €	160 €	
USEP Hand Ball	260 €	260 €	
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE ALLEVARD/PONTCHARRA	50 €	200 €	Sur justificatifs
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE CROLLES/LE TOUVET	50 €	200 €	Sur justificatifs
MFR St André le Gaz/Coublevie	165 €	165 €	Sur justificatifs (165€/inscrits)
MFR Vif	165 €	165 €	Sur justificatifs
Association Cheylasienne pour l'amélioration de l'environnement et du bien-être des habitants	130 €	130 €	
Club athlétisme CAPR Pontcharra	220 €	220 €	
Les Amis des animaux	800 €	800 €	
TOTAL	73 440 €	70 050 €	

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement aux associations des subventions conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Décision : Adopté à l'unanimité

Étant précisé que les conseillers municipaux membres des bureaux de ces associations n'ont pas pris part au vote.